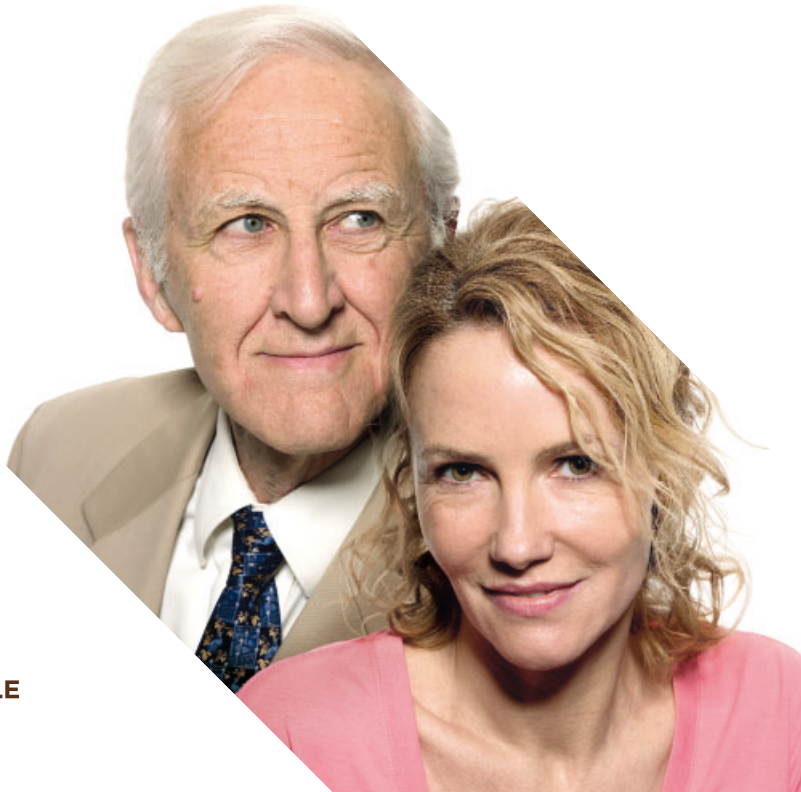


épargne —

ÉPARGNER VIVRE PAR- TAGER



AG2R LA MONDIALE

ACCOMPAGNER TOUS LES PRO- JETS DE VOTRE VIE

FAIRE FACE EN CAS D'IMPRÉVU ET FINANCER LES PROJETS QUI VOUS TIENNENT À CŒUR

- Mobiliser rapidement une partie de votre épargne.
- Prévoir un investissement immobilier, professionnel, un voyage...
- Disposer de votre épargne en totalité ou partiellement.

AUGMENTER VOS REVENUS

- Bénéficier de revenus immédiats et réguliers.
- Compenser une baisse de vos revenus pour maintenir votre niveau de vie.
- Percevoir les fruits de votre épargne sans entamer votre capital de départ.

PROTÉGER ET AIDER CEUX QUE VOUS AIMEZ

- Mettre à l'abri financièrement votre conjoint.
- Préparer l'avenir de vos enfants, petits-enfants, proches...
- Les aider à démarrer dans la vie : financer des études ou le permis de conduire, participer à la première installation...

PRÉPARER LA TRANSMISSION DE VOTRE PATRIMOINE

- Choisir librement vos bénéficiaires et conserver la possibilité de les modifier à tout moment.
- Bénéficier de conditions fiscales très avantageuses.
- Permettre à vos bénéficiaires de ne pas payer de droits de succession, dans les limites fiscales en vigueur.

UN MAXIMUM D'AVANTAGES POUR UNE FOR- MULE QUI VOUS RESSEMBLE

LA SIMPLICITÉ

Versements libres, versements programmés : épargnez librement à partir de 35 €/mois !

LA SÉCURITÉ

Avec le fonds en euros Actif général, vous bénéficiez d'un placement sûr et d'un taux de rendement défini chaque année.

LA PERFORMANCE

Vous disposez d'une gamme diversifiée de supports financiers pour optimiser vos performances.

LA DISPONIBILITÉ

Vous pouvez disposer à tout moment de votre épargne, en totalité ou partiellement.

LA FISCALITÉ AVANTAGEUSE

Vivépargne II vous fait profiter des avantages de l'assurance vie en matière de transmission du patrimoine.

VOTRE ÉPARGNE EN UN CLIC

Votre espace personnalisé et sécurisé sur Internet vous permet d'accéder et de gérer votre contrat 24h/24 et 7j/7.

UN FONCTION- NEMENT SIMPLE POUR ÉPARGNER LIBREMENT

DES QUALITÉS RECONNUES DANS LA PRESSE SPÉCIALISÉE



Le Label d'Excellence est attribué après une analyse multicritère de l'ensemble des contrats du marché. Il est réservé aux meilleurs contrats. Au vu des qualités constatées lors de son analyse, la Rédaction des Dossiers de l'Épargne a décerné son label d'excellence 2009 et 2010 à Vivépargne II.

VERSEMENTS LIBRES

Vous versez **ce que vous voulez, quand vous le voulez.**

Le montant minimum particulièrement accessible de chaque versement vous permet d'investir au gré de vos rentrées d'argent pour faire fructifier votre épargne plus rapidement.

VERSEMENTS PROGRAMMÉS À PARTIR DE 35 €/MOIS

Compléter votre versement initial par des versements réguliers est une excellente solution pour se constituer rapidement une épargne importante.

Là aussi vous êtes totalement libre : vous déterminez la fréquence et le montant de vos versements. Vous les modifiez ou les suspendez à tout moment.

QUELQUES SIMULATIONS D'INVESTISSEMENTS

| Versement initial net | Versements programmés nets | Versement libre net | Épargne constituée ⁽¹⁾ | |
|-----------------------|----------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-------------|
| | | | Après 5 ans | Après 8 ans |
| | Mensuel | Effectué la 3 ^e année | | |
| 30 000 € | - | 15 000 € | 51 699 € | 57 319 € |
| 15 000 € | 35 € / mois | 5 000 € | 25 459 € | 29 553 € |
| 1 000 € | 150 € / mois | - | 10 994 € | 17 869 € |

⁽¹⁾ Hypothèse de rémunération moyenne annuelle de 3,50 % nette de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

BÉNÉFICIER DU MAXIMUM DE SÉCURITÉ POUR VOTRE ÉPARGNE

L'ACTIF GÉNÉRAL EN EUROS

L'Actif général garanti en euros vous offre le maximum de sécurité et assure une performance régulière de votre épargne.

Le capital versé dans ce support est garanti à tout moment : votre épargne ne peut qu'augmenter.

Vous profitez de la gestion sûre et solide d'un placement qui a fait ses preuves sur le long terme.

Groupe paritaire et mutualiste, AG2R LA MONDIALE n'a pas d'actionnaires à rémunérer. Chaque année, nos adhérents reçoivent l'intégralité des intérêts réalisés appelés « participation aux bénéfices ».

Avec « l'effet cliquet », les performances réalisées vous sont acquises définitivement et génèrent à leur tour des intérêts.

UN MAXIMUM DE GARANTIE

Sécurité supplémentaire pour votre épargne, le capital versé sur Vivépargne II bénéficie d'un taux de rendement défini chaque année !

J'apprécie la souplesse de fonctionnement de Vivépargne II.
Une rentrée d'argent inattendue ?
Je la verse sur mon contrat.
Une dépense imprévue ?
Je dispose de mon capital dès que je le souhaite.
C'est aussi simple que cela !

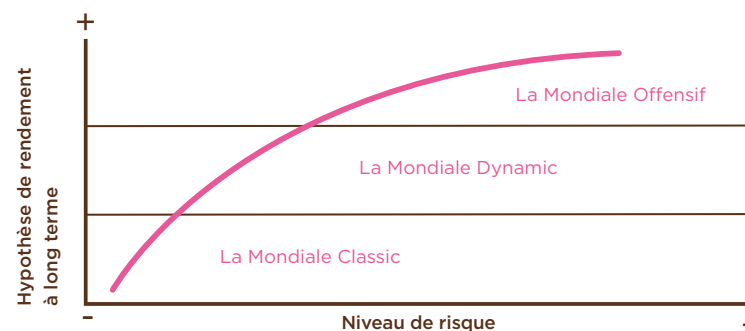
DYNAMISER VOTRE ÉPARGNE GRÂCE AUX MARCHÉS FINANCIERS

L'OPTION DYNAMISATION

Votre épargne est investie à 100 % sur l'Actif général en euros et est ainsi intégralement protégée. Les intérêts réalisés chaque année sont investis sur un support actions pour augmenter la rémunération de votre épargne.

LES SUPPORTS PROFILÉS

Vivépargne II vous propose 3 supports d'investissement adaptés au niveau de risque et à la durée de votre placement.



LA GESTION LIBRE

Elle permet de diversifier la stratégie de placement des investisseurs les plus avertis. Elle comporte **9 supports financiers** sélectionnés par les experts financiers de La Mondiale : 5 fonds indiciels, 2 fonds spécifiques (dont 1 fonds socialement responsable) et 2 fonds patrimoniaux.

LA TRANSMISSION DE VOTRE ÉPARGNE GARANTIE QUOI QU'IL ARRIVE

La garantie décès permet à vos bénéficiaires de percevoir un capital au moins égal au montant de vos versements nets. L'épargne que vous voulez transmettre est ainsi totalement protégée des aléas boursiers !

PROFITER DE REVENUS RÉGULIERS

UN CAPITAL DISPONIBLE

L'épargne non consommée reste disponible et est transmise aux bénéficiaires de votre choix avec la fiscalité avantageuse de l'assurance vie !

VOUS SOUHAITEZ DISPOSER DE REVENUS COMPLÉMENTAIRES SANS ENTAMER VOTRE CAPITAL

Vous percevez le montant équivalent aux intérêts produits par votre placement tout en gardant intact votre capital de départ pour réaliser vos projets futurs.

Vous pouvez à tout moment récupérer tout ou partie de votre capital.

| Epargne investie | Revenu annuel* |
|------------------|----------------|
| 25 000 € | 875 € |
| 50 000 € | 1 750 € |
| 175 000 € | 6 125 € |

* Sur la base d'un rendement annuel de 3,50 %

VOUS SOUHAITEZ DÉTERMINER LIBREMENT LE MONTANT DE VOS REVENUS COMPLÉMENTAIRES

Vous déterminez librement le montant et la fréquence de versement de vos revenus et les adaptez à tout moment à l'évolution de votre situation et de vos besoins.

Cette formule vous permet de percevoir un montant de revenus supérieur aux intérêts de votre épargne. Dans ce cas, l'épargne est consommée progressivement.

PROFITER D'UNE FISCALITÉ PRIVILÉGIÉE

DE NOMBREUX AVANTAGES FISCAUX

Les plus-values réalisées sont exonérées d'impôt après 8 ans (dans les limites fiscales en vigueur et hors prélèvements sociaux).

La durée prise en compte est la date d'ouverture du contrat même pour les versements ultérieurs.

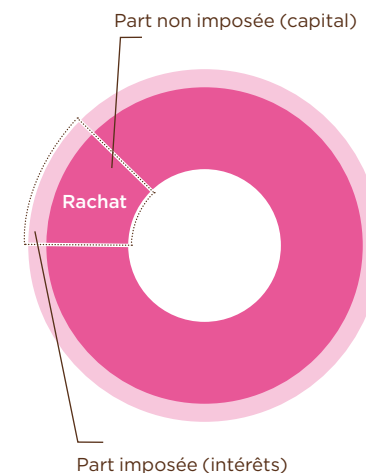
C'est pourquoi, même si vous attendez des rentrées d'argent, il est important d'ouvrir dès maintenant votre contrat Vivépargne II et ainsi profiter plus rapidement par la suite de tous les avantages fiscaux.

Les revenus que vous percevez sont composés de plus-values et d'une part plus importante de capital.

Le capital est toujours exonéré. Seule la part de plus-values liée au rachat est, dans certains cas, imposée.

POUR ÉCHAPPER TOTALEMENT À LA FISCALITÉ

Après 8 ans, vos plus-values bénéficient d'une franchise d'impôt renouvelable tous les ans. Pour échapper totalement à la fiscalité, vous pouvez ainsi répartir vos rachats sur plusieurs années !



PRÉPARER LA TRANSMISSION DE VOTRE PATRIMOINE

UNE EXONÉRATION TOTALE DE DROITS DE SUCCESSION

Les sommes placées sur Vivépargne II au profit de votre conjoint ou partenaire PASCÉ sont exonérées de droits de succession, quel que soit leur montant.

L'épargne capitalisée sur Vivépargne II est largement exonérée de droits de succession (hors prélèvements sociaux en vigueur). Cet atout fait de votre contrat le support idéal pour transmettre une partie de votre patrimoine en franchise d'impôts.

Vous choisissez vous-même le ou les bénéficiaires de votre contrat Vivépargne II en remplissant la clause bénéficiaire.

Conjoint, concubin, enfants, proche, vous désignez qui vous voulez et organisez de votre vivant le partage de votre capital.

Vous restez maître des sommes placées et vous pouvez changer de bénéficiaire à tout moment (sauf en cas d'acceptation par le bénéficiaire).

LA PROXIMITÉ D'UN GRAND GROUPE

Votre conseiller est à vos côtés pour vous faire profiter au mieux de tous les avantages de l'assurance vie et de Vivépargne II. Notre diagnostic conseil vous permet de définir précisément votre profil d'épargnant.

VOS CONTRATS AU BOUT DU FIL...

- Un n° de téléphone dédié aux clients AG2R LA MONDIALE, pour obtenir plus d'information sur votre adhésion ou vos contrats.
- Sur Internet, un Espace Client sécurisé pour consulter vos contrats à tout moment.

IMPLANTATIONS GÉOGRAPHIQUES



L'OFFRE AG2R LA MONDIALE

Partout en France un acteur de référence
de l'assurance de protection sociale
et patrimoniale.

SANTÉ

Complémentaire santé

PRÉVOYANCE

Garanties décès et accident de la vie

ÉPARGNE

— Constitution et transmission d'un patrimoine

RETRAITE

Complément de revenus



AG2R LA MONDIALE

104-110, boulevard Haussmann

75379 Paris Cedex 08

www.ag2rlamondiale.fr

LA MONDIALE, MEMBRE DU GROUPE AG2R LA MONDIALE - SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE - ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES - 32, AVENUE EMILE ZOLA 59370 MONS-EN-BARŒUL - 775 625 635 RCS LILLE. ASSUREUR ET DISTRIBUTEUR.

AG2R PRÉVOYANCE, MEMBRE DU GROUPE AG2R LA MONDIALE. INSTITUTION DE PRÉVOYANCE RÉGIE PAR LE CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - MEMBRE DU GIE AG2R. 35, BOULEVARD BRUNE 75014 PARIS - DISTRIBUTEUR.